

Certificat d'examen de types
n° F-06-C-1141 du 8 septembre 2006

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/G021589-D3

Compteurs turbines TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS
types ZTB et ZTC pour hydrocarbures

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 72-145 du 18 février 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : ensembles de mesurage à compteur turbine destinés à déterminer le volume des liquides autres que l'eau, du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions européennes au contrôle des compteurs de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires, de l'arrêté du 12 mai 1972 relatif à la construction, la vérification et l'utilisation des ensembles de mesurage à compteur turbine destinés à mesurer le volume des liquides autres que l'eau et de la Recommandation internationale R117 de l'Organisation internationale de métrologie légale relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau.

FABRICANTS :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS - 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris-Nord 2, 93290 TREMBLAY EN FRANCE

Ateliers : usine de Falaise – avenue de Verdun – 14700 FALAISE

FAURE HERMAN, Route de Bonnétable, BP 20154, 72406 LA FERTE-BERNARD.

DEMANDEUR :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, Usine de Falaise- Avenue de Verdun-14700-Falaise

OBJET :

Le présent certificat renouvelle le certificat d'examen de types n° F-05-C-233 du 7 février 2005.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des compteurs turbines TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS types ZTB et ZTC pour hydrocarbures faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles définies dans le certificat précité.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées.

DEPOT DE MODELES :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/G021589-D3 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification